

VILLE DE CLAMART



AIDE AU RAVALEMENT EN CENTRE- VILLE


Depuis janvier 2020, la Ville accorde une aide au ravalement des façades afin de favoriser l'embellissement de son paysage urbain et revaloriser le patrimoine immobilier ancien dans le centre-ville historique.



La pandémie du COVID 19 a entraîné une période de confinement puis de déconfinement, aussi la Direction de l'urbanisme et du logement s'est adaptée aux mesures imposées par le Gouvernement, avec en priorité votre sécurité ainsi que celle des agents de la Ville de Clamart. Nous vous remercions en conséquences de bien vouloir appliquer les gestes barrières et de ne vous présenter pour votre rendez-vous qu'avec un seul accompagnant maximum.

ORGANISATION DES PERMANENCES

Depuis le 1er juin 2021, la Ville de Clamart remet en place des permanences pour aider les demandeurs à constituer leur dossier, ou les ré-orienter vers d'autres aides non municipales (Vallée Sud - Grand Paris, ANAH...). Elles seront assurées par Madame Shadi PLOYE – de l'organisme

SOLIHA, le mardi de 15h à 18h, soit à la Direction de l'urbanisme et du logement au 3e étage du centre administratif, 1-3 avenue Jean-Jaurès - (sur rendez-vous), soit par téléphone - (sur rendez-vous). La prise de rendez-vous s'effectue sur le site internet soliprojet.fr , ou auprès de Madame Shadi PLOYE – 06 13 75 84 24 – shadi.ploye@soliha.fr

L'objectif de cette aide est de mieux prendre en compte les éléments du patrimoine architectural de qualité ou ayant un fort impact urbain et conforter ainsi l'attractivité de la ville. Les logements qui peuvent prétendre à ce nouveau dispositif sont ceux relevés lors du diagnostic du cabinet Urbanis effectué fin 2018, ainsi que ceux qui font l'objet d'une démarche spontanée de leur propriétaire. Plusieurs critères sont pris en compte : esthétique, pérennité, sécurité, salubrité et amélioration des performances énergétiques des immeubles pour lesquels l'aide est sollicitée.

QUI EST CONCERNÉ ?

- › Les propriétés édifiées depuis plus de 15 ans situées dans le [périmètre défini](#).
 - Les propriétaires du bâtiment
 - Les syndicats de copropriété
 - Les commerçants (si les travaux concernent la réfection des devantures commerciales)

Cette aide sera octroyée sans condition de ressources.

TRAVAUX ÉLIGIBLES



MONTANT DE L'AIDE ACCORDÉE



PIÈCES À FOURNIR



PROCÉDURE À SUIVRE



INFORMATIONS PRATIQUES



À LA UNE



URBANISME, TRAVAUX, COMMERCE

Réhabilitation des Arcades avenue Jean Jaurès

Renabilitation des Arcades avenue Jean Jaures



TRAVAUX

Campagne de diagnostic des réseaux intérieurs eaux usées et pluviales



MAIRIE DE CLAMART

PLACE MAURICE GUNSBOURG
92140 CLAMART

HORAIRES:

Mairie de Clamart
Espace d'accueil Clamart&Vous
Adresse : place Maurice Gunsbourg
92140 CLAMART
01 46 62 35 35

LUN. : 8h30-12h30 / 13h30-18h
MAR. : fermé le matin - 13h30-18h00
MER. : 8h30-12h30 / 13h30-18h
JEU. : 8h30-12h30 / 13h30-18h
VEN. : 8h30-12h30 / 13h30-17h
SAM. : 8h30-12h

MAIRIE ANNEXE DU PAVE BLANC

LUN. : 8h30-12h30/13h30-17h
MER. : 8h30-12h30/13h30-17h
VEN. : 8h30-12h30/13h30-17h

POINT INFO DU PANORAMA

MER. : 17h30 - 19h
VEND. : 17h30 - 19h
SAM. : 9h -12h30